

**PRÉSIDENCE**

---

**SECRETARIAT GENERAL**

N°1694-2014/ARR/DFA

du : 28/07/2014

**AMPLIATIONS**

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFA	1
Commune du Mont-Dore	1
JONC	1

**ARRÊTÉ**

**portant mise à jour du plan d'urbanisme directeur de la commune du Mont-Dore**

**LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 74 des 10 et 11 mars 1959 relative aux plans d'urbanisme en province Sud ;

Vu la délibération n° 7-2013 du 28 mars 2013 approuvant le plan d'urbanisme directeur de la commune du Mont-Dore ;

Vu le porté à connaissance du 3 au 26 juillet 2013 ;

Vu l'attestation de la ville du Mont-Dore du 2 octobre 2013 ;

Vu le certificat administratif de la direction du foncier et de l'aménagement de la province Sud du 14 octobre 2013 ;

Vu le rapport n° 849-2014/ARR du 10 juin 2014,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune du Mont-Dore est mis à jour pour tenir compte de l'étude de cartographie de la zone inondable de La Coulée en date d'octobre 2012.

**ARTICLE 2** : Les documents mis à jour sont tenus à la disposition du public en mairie du Mont-Dore et au service de l'urbanisme de la direction du foncier et de l'aménagement de la province Sud.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.